



L'examen du nouveau projet de loi sur la décentralisation est en cours.

Ce projet de loi diversement apprécié a été présenté vendredi passé, à l'ouverture d'une session parlementaire extraordinaire qui doit durer quinze jours.

Parmi les dispositions qui font débat : l'article 246, alinéa 1 qui indique que les futurs « maires de ville » placés à la tête des communautés urbaines devront être désormais des personnalités « autochtones ».

Pour l'ancien Lion Indomptable, Joseph Antoine Bell, « ***nous avons des Communautés Urbaines pour nos grandes villes dont le super-maire appelé Délégué du gouvernement est désigné de manière discrétionnaire par le Chef de l'Etat. Ce poste est réservé à un autochtone de la ville. Aujourd'hui la loi en discussion vient nous dire que dorénavant le 1er magistrat de ces grandes villes sera élu et au lieu que les postulants ne viennent que de la ville, le concours sera ouvert à tous les ressortissants de... la région*** », a-t-il déclaré. A l'ancienne gloire du football camerounais d'ajouter pour mieux étayer sa pensée : « ***En clair, mon ami le Dr Guy Sandjon, Bangangté de naissance ou mon ancien président à l'Union de Douala Emmanuel Ngassa Happi, prince Bana, pourront si l'envie leur vient, se présenter à l'élection de la mairie de... Bafoussam. En quoi cette avancée serait-elle contre les Bamiléké ? Et en quoi mon appréciation d'un tel saut qualitatif me rendrait-***

elle tribaliste, ignorant et sectaire ? ».

Rappelons que l'Assemblée nationale a déjà adopté ce projet de loi sur la décentralisation, c'était hier mercredi 18 décembre 2019. Vraisemblablement, elle le sera aussi par le Sénat, avant sa promulgation par le Chef de l'Etat.